



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le jeudi 12 mars 2015 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. FINANCES
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Adoption du règlement numéro R-2015-207 (Achat d'une rétrocaveuse)
 - 5.2 Demande d'amendement au certificat d'autorisation pour l'enlèvement d'un banc de sable dans l'Anse-aux-Coques du fleuve Saint-Laurent
6. URBANISME
7. LOISIRS
8. TRAVAUX PUBLICS
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. CORRESPONDANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. FERMETURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution
ou annotation

2015-03-071

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

2015-03-072

5.1 Adoption du règlement numéro R-2015-207

Règlement décrétant une dépense de 188 408 \$ et un emprunt de 188 408 \$, pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la municipalité de Sainte-Luce de procéder à l'achat d'une nouvelle chargeuse rétrocaveuse;

ATTENDU QUE l'avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2015, par le conseiller Yves G. Ouellette;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse, tel que décrit dans la soumission de la compagnie *Wajax Équipement*, joint au présent règlement comme Annexe 1.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 188 408 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée, préparée par Jean Robidoux, en date du 3 mars 2015, laquelle est jointe au présent règlement comme Annexe 2.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 188 408 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur l'ensemble du territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(Signé) _____
Paul-Eugène Gagnon, maire

(Signé) _____
Jean Robidoux, directeur général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)



REGLEMENT R 2015 207
ANNEXE 1

FORMULE DE SOUMISSION

Projet : Fourniture d'une chargeuse rétrocaveuse
(Année de fabrication 2015)
Propriétaire : Municipalité de Sainte-Luce
Réception des soumissions : Jusqu'à 10 h, le 25 février 2015
Ouverture des soumissions : 10 h, le 25 février 2015

ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Je/nous déclarons avoir pris connaissance de l'appel d'offres et des spécifications techniques, pour la fourniture d'une chargeuse rétrocaveuse et nous nous engageons à la fournir pour la somme de cent-quatre-vingt-dix-neuf milles dollars en monnaie légale du Canada (199 000.00 \$). Le prix fourni inclut toutes les taxes applicables.

Toutes les feuilles mentionnant les spécifications techniques de la chargeuse rétrocaveuse doivent être complétées, initialisées et signées aux endroits appropriés et accompagner la présente formule de soumission.

Je déclare avoir pris connaissance des directives et je m'engage à les respecter.

Nom de l'entreprise Wajax Équipement
Adresse 205, Avenue St-Sacrement
Québec, Québec
G1N 3X5
Téléphone : (418) 681-3555 Télécopieur : (418) 681-9199
Courriel : mthibeault wajax.com

Signé à Rimouski ce 23 ième jour de février 2015

Nom du signataire Michel Thibeault

Signature du soumissionnaire Michel Thibeault



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
1. OBJET			
Ce devis décrit les exigences auxquelles doit satisfaire une rétrochargeuse neuve, à châssis monocoque, quatre (4) roues motrices et directionnelles, d'un poids opérationnel minimum de 18 500 lbs	X		16 765 lbs
Année de production : 2015.	X		Année: 2015
			Marque : JCB
			Modèle : 4CX-17
2. GÉNÉRALITÉS			
Le soumissionnaire devra indiquer par un X dans la colonne appropriée la conformité ou non-conformité de l'unité qu'il propose.	X		
Le soumissionnaire devra indiquer dans la colonne de droite toutes les caractéristiques du modèle soumis, si elles ne sont pas conformes.	X		
Le soumissionnaire devra fournir avec sa proposition toute la documentation relative au modèle soumis.	X		
Le soumissionnaire devra fournir à la livraison les livrets suivants:	X		
Un (1) livret d'utilisation et d'entretien en français.			
- Un (1) livret de pièces.	X		
- Un (1) livret de service.	X		
3. MOTEUR			
3.1 Moteur diesel turbo d'origine du manufacturier qui réponds aux normes Tier 4i (le moteur doit être conçu par le manufacturier)	X		
3.2 Quatre (4) cylindres	X		
3.3 Cylindrée de 4.4 litres minimum	X		
3.4 Puissance nette minimale (SAE J1995) de 99 hp à 2,200 rpm.	X		101 HP

Initiales du soumissionnaire Mt

1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
3. MOTEUR (suite)			
3.5 Couple minimum de 380 lbs-pi. à 1500 rpm	X		381 lbs-pi.
3.6 Filtre à air sec à deux stages.	X		
3.7 Filtre à l'huile cartouche de plein débit	X		
3.8 Filtre à carburant avec séparateur d'eau	X		
3.9 Refroidisseur d'huile du moteur	X		
3.10 Moteur refroidi par un mélange eau/antigel de densité appropriée pour les températures extrêmes.	X		
3.11 Aide au démarrage par élément chauffant sur admission d'air et chauffe bloc-moteur électrique.	X		
3.12 Réservoir de carburant de 160 litres minimum avec bouchon verrouillable.	X		
3.13 Capot et panneaux latéraux en une seule pièce ouvrant vers la cabine (comme une automobile) déverrouillable de l'intérieur de la cabine (sans clé).	X		
3.13 Tuyau d'échappement vertical en acier inoxydable, avec pipe soudée.	X		
3.14 Pré-filtre à air de type auto-nettoyant	X		
4. TRANSMISSION			
4.1 Boîte de vitesses à six (6) rapports avant et quatre (4) rapports arrière entièrement synchronisé de type Autoshift.	X		
4.2 Vitesses minimum avant de 38 km/h	X		41.8 km/h
4.3 Sélecteurs de marche et de vitesse sur le même levier, sur la colonne de direction	X		

Initiales du soumissionnaire MT

2



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
4.4 Pédale de type « kick down » dans le plancher pour passer de la première à la deuxième vitesse et vice versa.	X		
4.5 Convertisseur de couple mono étagé, 305 mm (12") minimum de diamètre à deux (2) stages.	X		
5 ESSIEUX			
5.1 Essieux à réduction planétaire extérieure. Capacité de chaque essieu: 55 000 lbs minimum.	X		55 125 lbs
5.2 Traction aux deux roues arrière ou aux quatre roues commandées de la cabine .	X		
5.3 La traction revient automatiquement en mode à deux roues motrices dès que le 4 ^{ème} rapport de vitesse est engagé.	X		
5.4 Différentiels à couple proportionnel, et antipatinage automatique de type Super Max-Trac pour les quatre (4) roues.	X		
6. DIRECTION			
6.1 Trois (3) modes minimum d'orientation des roues : -direction sur les deux roues avant -direction simultanée sur les quatre roues en sens opposés -direction simultanée sur les quatre roues, en parallèle.	X X X		
6.2 Sélecteur d'orientation des roues au tableau de bord.	X		
6.3 Système automatique d'urgence évitant la perte de contrôle en cas d'arrêt du moteur.	X		

Initiales du soumissionnaire MT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier
télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
7. FREINS			
7.1 De type hydraulique à disques humides avec deux pédales.	X		_____
7.2 La traction passe automatiquement en mode quatre roues motrices dès que les freins sont solicités.	X		_____
7.3 Système permettant le débrayage automatique de La transmission.	X		_____
8. PNEUS			
8.1 Quatre roues et pneus identiques de marque Michelin, modèle XMCL 440/80 R28	X		_____
8.2 Garde-boue d'origine en fibre industrielle pleine largeur sur toutes les roues.	X		_____
9. ÉLECTRICITÉ			
9.1 Tension du système:12 volts	X		_____
9.2 Batterie avec une capacité minimum de démarrage a froid de 900 CCA	X		_____
9.3 Alternateur de 95 ampères minimum.	X		_____
10. SYSTÈME HYDRAULIQUE			
10.1 Système hydraulique de type pompe a débit variable sans équivalent	X		_____
10.2 Voyant extérieur pour le niveau du réservoir d'huile.	X		_____
10.3 Débit minimum 42 GPM à 2200 RPM. Pression maximale 3700 psi	X		_____
			44 litres 3650 psi

Initiales du soumissionnaire MT

4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
10. SYSTÈME HYDRAULIQUE (SUITE)			
10.4 Filtre à cartouche remplaçable de 12 microns sur la canalisation de retour .	X		
10.5 Tuyauterie:			
Toute la tuyauterie statique sera en tubes d'acier.	X		
Toute la tuyauterie mobile sera en boyaux à haute pression recouverts de gaines protectrices là où il y a frottement.	X		
Le débit de la sortie d'huile avant devra être d'un minimum de 18 GPM .	X		21 GPM
10.6 Circuit hydraulique minimum de 120 litres.	X		132 litres
10.7 Stabilisateur de tangage avec commutateur de commande dans la cabine.	X		
11. CABINE			
11.1 Structure R.O.P.S et F.O.P.S intégrée et deux (2) portes latérales verrouillables par la clé de contact.	X		
11.2 Insonorisation 73 dba maximum.	X		72 dba.
11.3 Fenêtres latérales ouvrables avec dispositif de blocage ouvert/fermé.	X		
11.4 Fenêtre arrière basculante et formant un auvent avec ajustements sur 2 positions minimum.	X		
11.5 Chauffe-vent 37,000 btu minimum	X		38 000 btu
11.6 Air climatisé.	X		
11.7 Essuie-glace avant à trois positions dont une intermittente et lave-glaces.	X		
11.8 Rétroviseur intérieur et deux à l'extérieur.	X		
11.9 Radio AM/FM/CD/MP3	X		

Initiales du soumissionnaire At

5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
11. CABINE (SUITE)			
11.10 Siège de luxe pivotant, en tissu, à suspension a air et chauffant ajustable en fonction de la taille de l'opérateur avec appuie-bras.	X		_____
11.11 Ceinture de sécurité rétractable.	X		_____
11.12 Plancher fabriqué de Composite.	X		_____
11.13 Klaxon avant et arrière.	X		_____
11.14 Avertisseur sonore de marche arrière.	X		_____
11.15 Essuie-glace arrière et lave-glace.	X		_____
11.16 Commande du chargeur à un (1) seul levier avec commutateur électrique intégré pour la troisième valve avant hydraulique (sortie avant hydraulique).	X		_____
11.17 Commande de rétrochargeuse à 2 leviers servo- assisté (joystick) incorporer dans les appuis-bras du siège de l'opérateur.	X		_____
11.18 Commutateur de changement de mode rétro ISO ou SAE au plancher de la cabine.	X		_____
11.19 Commande des stabilisateurs servo-assisté	X		_____
11.20 Balancier avec partie intérieur extensible	X		_____
11.21 Toiture recouverte en polyéthylène industriel avec gouttières	X		_____
11.22 Colonne de direction basculante et à position ajustable.	X		_____
11 23 Coffre d'outils extérieur verrouillable.	X		_____

Initiales du soumissionnaire Mt

6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier
télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
12. INSTRUMENTATION			
12.1 Témoins audio-visuels suivants :			
défaillance du circuit de charge.	X		
-surchauffe du moteur	X		
-chute de pression d'huile du moteur	X		
-chute de pression d'huile de la transmission	X		
-surchauffe de l'huile de la transmission	X		
-colmatage du filtre à air	X		
-témoin principal monté face à l'opérateur	X		
indiquant qu'un des témoins ci-dessus est activé.	X		
12.2 Témoins lumineux suivants :			
-frein de stationnement engagé.	X		
-mode deux roues directrices engagé.	X		
-mode quatre roues directrices en sens opposés engagé.	X		
-mode quatre roues directrices en parallèle engagé.	X		
12.3 Indicateur du niveau de carburant	X		
12.4 Indicateur de température du moteur.	X		
12.5 Compte-tours à aiguille avec bande indicatrice du du régime optimal.	X		
12.6 Indicateur de consommation de fuel à l'heure.	X		
12.7 Horloge.	X		
13. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Toutes les lumières de circulation requises et conformes au code de sécurité routière de la province.			
13.1 Quatres (4) phares halogènes avant et deux (2) phares de route additionnels installés à mi- hauteur de la cabine.	X		
13.2 Quatre (4) phares halogènes arrière	X		
13.3 Triangle	X		

Initiales du soumissionnaire Mt



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier
télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
13.4 Gyrophare ambre	X		
14. CHARGEUR			
14.1 Chargeur à géométrie en parallélogramme de type « tool carrier » (pas d'équivalent) muni d'une attache rapide hydraulique d'origine.	X		
14.2 Benne de 1.6 v.cu. minimum de 96 pouces muni d'un couteau réversible boulonnés. Compatible avec attache rapide	X		_____ verge
14.3 Ensemble de fourche 48" compatible	X		
14.4 Capacité minimum de levage pleine hauteur de 10 000 lbs	X		10 255 _____ lbs
14.5 Une fourche à roche FR de 8 pi de largeur, compatible avec attache rapide, de marque Cotech ou équivalent.	X		
14.6 Un épandeur sel et sable à chargement autonome, compatible avec attache rapide, de marque Normand SCR-54 (0.55 verge/1340 livres)	X		
14.7 Force d'arrachement de la benne minimum de 13 000 lbs	X		13 728 _____ lbs
14.8 Dégagement minimum du sol aux pivots de la benne 132 pouces.	X		134 _____ pouces
14.9 Angle de déversement à pleine hauteur: 53 degrés	X		_____ degrés
14.10 Basculage minimum de la benne au sol 45°.	X		_____ degrés
14.11 Deux (2) vérins de levage et deux (2) de basculage	X		
14.12 Barre de sécurité.	X		
14.13 Contrepoids avant standard du manufacturier.	X		
14.14 Dispositif automatique de mise au niveau de la benne avant.	X		

Initiales du soumissionnaire Nt

8



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier
télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
15. PELLE RÉTROCHARGEUSE			
15.1 Flèche légèrement courbée et balancier télescopique.	X		
15.2 Force de creusage (SAE) minimum du balancier en position rétracter de 10,245 lbs	X		10 690 lbs
15.3 Force de creusage (SAE) minimum du godet 16,000 lbs.	X		16 387 lbs
15.4 Rotation droite/gauche 180 degrés.	X		degrés
15.5 Profondeur de creusage en extension (SAE) sous le niveau du sol avec un minimum de 256 pouces.	X		258 pouces
15.6 Hauteur minimum en extension sous le godet en position maximale de déchargement en position fermer de 192 pouces.	X		196 pouces
15.7 Empattement des stabilisateurs hydrauliques minimum en mode travail de 125 pouces.	X		130 pouces
15.8 Patins de stabilisateurs réversibles.	X		
15.9 Godets 30 pouces 5 dents (grande capacité) avec attache rapide mécanique d'origine.	X		
15.10 Godets 48 pouces à fossé (grande capacité) compatible avec attache rapide.	X		
15.11 Rotation du godet 185/201 degrés	X		degrés
15.12 Balancier télescopique monté sur glissières intérieures avec coussinets de téflon.	X		
15.13 Ajustement des glissières par l'extérieur sans devoir démonter le balancier sur huit (8) points latéraux.	X		
15.14 Axe de verrouillage du balancier avec goupille de sécurité.	X		

Initiales du soumissionnaire MT

9



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Spécifications techniques d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices et directionnelles, avec balancier
télescopique.

Exigences de la municipalité	CONFORME		Renseignements techniques
	oui	non	
15.15 Goupille mécanique de sécurité, commandée de de la cabine pour maintenir la flèche droite et une autre manuelle pour empêcher tout mouvement latéral lors de circulation sur la route.	X		
16. DIVERS			
16.1 Peinture d'origine du manufacturier	X		
16.2 Garantie soixante (60) mois pièces et main d'œuvre sur l'ensemble ou 3 500 heures.	X		5 ans / 5 000 heures
16.3 Un cours sera fourni par l'adjudicataire, aux opérateurs et mécaniciens de la municipalité.	X		
16.4 Livraison au Garage Municipal incluse.	X		

Signature du soumissionnaire Michael Phil A

Date 23 février 2015

Initiales du soumissionnaire MT

10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

RÈGLEMENT R-2015-207

ANNEXE 2

ESTIMATION DÉTAILLÉE

- Achat d'une chargeuse rétrocaveuse	173 081.10 \$
- Taxes nettes	8 632.42 \$
- Imprévus	3 000.00 \$
- Frais de vente (2%)	3 694.48 \$
- TOTAL	188 408.00 \$

Préparé par Jean Robidoux, B. Urb., gma, ce 3 mars 2015

2015-03-073

5.2 Demande d'amendement au certificat d'autorisation pour l'enlèvement d'un banc de sable dans l'Anse-aux-Coques du fleuve Saint-Laurent

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean Robidoux, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité une demande au MDDECC, pour modifier le certificat d'autorisation pour l'enlèvement d'un banc de sable dans l'Anse-aux-Coques du Fleuve Saint-Laurent. De plus, l'émission d'un chèque au montant de 281 \$ au Ministre des Finances, pour cette demande est autorisée.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2015-03-074

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier